



## La réorientation à Université Côte d'Azur : Vos questions, nos réponses !

**Vous pensez vous réorienter au cours du semestre et vous avez des questions sur cette candidature ? Nous avons listé la plupart des réponses à vos questions dans ce document.**

**N'hésitez pas à consulter notre page dédiée à la réorientation**



# Les questions sur les formations



## Qui peut participer à cette campagne ?

Seuls les étudiants **inscrits à Université Côte d'Azur** (et ses établissements partenaires) peuvent participer à la réorientation. Les étudiants inscrits en Licence, B.U.T, Licence Accès Santé ou Double Licence peuvent candidater pour rejoindre **une autre 1ère année de Licence** à Université Côte d'Azur (hors L.AS, CPES, BUT, Licence PPPE et Doubles Licences).

## Je suis inscrit en BTS/CPGE, est-ce que je peux me réorienter à Université Côte d'Azur ?

Si vous êtes en CPGE et que vous avez bien réalisé votre double inscription à l'université, vous pouvez faire une demande de réorientation. C'est aussi le cas pour les étudiants en IFSI. En revanche, un étudiant en BTS ne peut pas candidater à la réorientation **n'étant pas inscrit à Université Côte d'Azur**.

## Est-ce que je peux me réorienter si je suis boursier ?

**Les étudiants boursiers** peuvent faire une demande de réorientation au même titre que les autres étudiants.

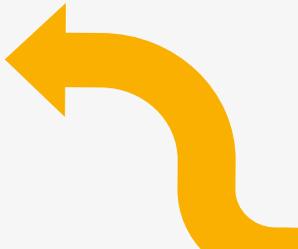
## Est-ce que je peux changer de Licence Accès Santé ?

Il n'est **pas possible de changer de filière accès santé**. Vous pouvez, en revanche, demander à arrêter l'option santé et à changer de Licence.

## Est-ce que je peux arrêter mon option santé à tout moment de l'année ?

Non, pour arrêter de suivre l'option santé, vous devrez participer à une des périodes de réorientation. Une période supplémentaire dédiée aux étudiants inscrits en L.AS est proposée (en Janvier), après les résultats du 1<sup>er</sup> semestre.

**Attention, être en Licence Accès Santé, ne signifie pas être en Double Licence.**



## Si je me réoriente au 2<sup>nd</sup> semestre, comment est-ce que je peux récupérer le 1<sup>er</sup> semestre ?

En fonction des portails, vos résultats du 1<sup>er</sup> semestre peuvent être conservés et être acquis dans votre nouvelle Licence. Si ce n'est pas le cas, vous devrez passer les rattrapages de votre nouvelle formation en fin d'année universitaire. N'hésitez pas à vérifier les modalités de rattrapage du 1<sup>er</sup> semestre auprès de la scolarité de votre nouveau campus.

## Quelles sont mes chances d'être accepté ?

Les enseignants examinent chaque candidature. Ils s'appuient sur votre dossier académique (relevés de notes) et sur votre motivation (lettre de motivation) pour prendre leur décision. Sachez cependant que les réponses dépendent en grande partie des places disponibles dans la formation au moment de la procédure ce qui est très variable d'un semestre à l'autre et d'une licence à l'autre.

## A partir de quand pourrais-je rejoindre ma nouvelle formation ?

Dès lors que la commission se sera réunie, vous serez avertis de l'avis donné à votre candidature **directement par mail**. Vous devrez confirmer ou non votre choix de réorientation sur la plateforme eCandidat. Vous pourrez alors vous rapprocher de votre scolarité pour modifier votre inscription.

## Est-ce que je dois continuer à suivre ma Licence actuelle ?

La demande de réorientation est une candidature ce qui signifie que vous pouvez recevoir une réponse négative. Nous vous conseillons donc de continuer à suivre vos cours. **Cela est obligatoire si vous êtes boursier.**

## Quelles sont mes possibilités si j'ai un avis défavorable ?

Les *Chargés d'Orientation et d'Insertion Professionnelle* restent disponibles pour vous accompagner. N'hésitez pas à les contacter pour bénéficier de leurs conseils et vous aider dans l'élaboration de votre projet de réorientation.





## **Je suis en Double Licence, est-ce que je dois passer par la réorientation pour arrêter une discipline ?**

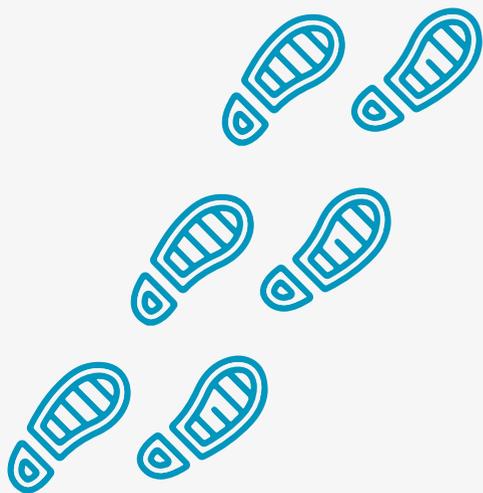
L'abandon d'une discipline de double licence peut se faire à tout moment de l'année auprès de votre scolarité et ne passe donc pas par la procédure de réorientation. Attention, cela ne concerne que les doubles licences. Les L.AS n'en font pas partie.

## **Est-ce que je peux me réorienter en 2<sup>ème</sup> année ?**

Il est possible de candidater en 2<sup>ème</sup> année de Licence directement sur la plateforme eCandidat UniCA 1. Ces candidatures se déroulent en fin d'année et sont examinées en fonction de votre parcours académiques. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du chargé d'orientation du campus visé ou d'un enseignant responsable de la formation visée pour vérifier la pertinence de votre projet.

## **Je suis inscrit en Oui-si, est-ce que si je me réoriente je serai forcément en Oui-si ?**

Les critères pour être positionné ou oui-si diffèrent selon les formations. Cela signifie que vous ne serez pas systématiquement positionné en oui-si dans la nouvelle formation.



# eCandidat

C'est la plateforme qui vous permettra de formuler vos demandes de réorientation. Pour cela rendez-vous sur : <https://ecandidat-uca2.univ-cotedazur.fr/>



**Vous pouvez utiliser vos accès Intranet pour créer votre dossier. Attention, pensez à vérifier votre adresse mail et à consulter vos courriers indésirables pendant la procédure.**

## Comment créer mon compte ?

Vous pourrez utiliser votre identifiant étudiant pour créer votre compte, une partie des informations sera alors saisie automatiquement. Pensez à les vérifier. Une fois inscrit sur la plateforme, vous pourrez réaliser vos candidatures.

## Quelles sont les pièces demandées dans ma candidature ?

Il vous sera demandé de joindre : votre certificat de scolarité de l'année en cours, les résultats au Baccalauréat, l'ensemble des bulletins de Terminale (les trois trimestres ou deux semestres), les relevés de notes de l'année précédente (si vous étiez inscrit dans le supérieur) et la lettre de motivation. **Attention, vous ne pouvez candidater que dans deux filières et la lettre de motivation est commune à ces deux vœux que vous devrez hiérarchiser.**

## Comment trouver mon Certificat de Scolarité et mes relevés de notes ?

Rendez-vous dans votre Intranet puis dans votre Dossier Web, vous y trouverez votre Certificat de Scolarité et vos Relevés de Notes d'**Université Côte d'Azur**. Concernant vos relevés de notes de Terminale ou d'un autre établissement du supérieur, si vous ne les retrouvez pas, contactez votre ancien établissement. **Attention, si votre inscription administrative n'est pas terminée pour la période du 1er semestre, votre certificat de scolarité pourrait ne pas être disponible et votre demande risque d'être incomplète ce qui bloquera votre candidature.**

Télécharger le *Guide Pas-à-Pas*





## Que dois-je faire lorsque j'ai inséré tous les documents ?

Une fois tous les documents déposés, vous devrez **confirmer votre candidature**. Pensez à consulter vos mails régulièrement et à vérifier le statut de votre dossier (complet ou incomplet) avant la fin de la période de candidature. Si votre dossier est **incomplet**, cela signifie que tous vos documents n'ont pas été validés et que vous devrez en modifier certains ou en ajouter. Il est impératif que le dossier soit complet pour que votre candidature puisse être étudiée. **Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.**

## Est-ce que je peux changer d'Université grâce à la procédure de réorientation ?

Attention à ne pas confondre université et formation.... En effet, ce n'est pas la même chose, si vous souhaitez intégrer une autre Université (Aix-Marseille, par exemple), vous devez vous rapprocher de l'Université en question pour connaître ses modalités de candidature. Si vous souhaitez intégrer une autre licence à Université Côte d'Azur, vous devrez effectivement passer par la procédure de réorientation.

## Est-ce que je peux faire une demande de réorientation à tout moment de l'année ?

A Université Côte d'Azur, la procédure de réorientation est proposée à deux périodes : **en septembre et en décembre**. Une 3<sup>ème</sup> période de candidature est proposée aux étudiants de L.AS, en janvier, pour leur permettre d'arrêter l'option santé suite aux résultats du S1 s'ils le souhaitent.

## Est-ce que je dois fournir des documents traduits s'ils ne sont pas rédigés en français ?

**Vous devrez fournir des traductions officielles de tous vos documents.** Sans cela, votre dossier pourrait être considéré comme incomplet.



## Comment faire si mon dossier est «Bloqué par un autre utilisateur» ?

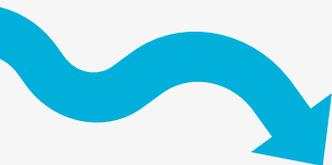
**Ne vous inquiétez pas, cela arrive.** Déconnectez-vous, attendez quelques minutes et reconnectez-vous. Le problème se résoudra de lui-même.

## Je n'étais pas scolarisé l'année dernière, quelle pièce je dois insérer pour les relevés de notes ?

Si vous n'étiez pas scolarisé l'année dernière, vous pouvez insérer une attestation sur l'honneur expliquant votre situation.

## Comment insérer plusieurs bulletins scolaires ?

Pour cela, vous devez fusionner plusieurs documents ensemble. Plusieurs outils gratuits en ligne le permettent. Faites simplement une recherche dans votre navigateur «Comment fusionner plusieurs fichiers pdf».



Venez rencontrer votre  
Chargé d'Orientation





Service d'information, d'orientation  
et d'insertion professionnelle



[www.univ-cotedazur.fr](http://www.univ-cotedazur.fr)